



BADABOUM ECOLE DE CIRQUE ET DES ARTS FRERES

Association loi 1901 n°W843000315– Siret 424 661 106 00023 – APE 9329Z
Affiliée à la Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) et agréée depuis 1995
Agrément Jeunesse Education Populaire n°84 527

CONDITIONS D'ACCUEIL ET D'ACTIVITES

Annexe au règlement intérieur des activités de l'association Badaboum

*La meilleure prévention reste l'application des mesures barrières et de distanciation physique.
Cf « Socle du confinement » issu du protocole national de dé-confinement.*

Avant l'activité:

En cas de symptômes ou de fièvre, votre enfant ne pourra être pris en charge par le personnel de l'association et accueilli dans les locaux.

Nous vous invitons à vérifier la température de votre enfant avant le départ pour les activités.

En cas d'apparition de symptômes durant l'activité, l'association a fait l'acquisition d'un thermomètre frontal infrarouge pour pouvoir mesurer la température des enfants.

Dans la mesure du possible, proposez à votre enfant d'aller aux sanitaires à domicile car l'accès aux sanitaires impliquera un nettoyage des mains avant et après chaque passage aux toilettes ainsi qu'une désinfection des toilettes et poignées de portes à chaque passage également.

Tenue et affaires personnelles :

Prévoir un sac pour y déposer ses affaires personnelles.

Pas d'activité pieds nus (chaussettes propres mais chaussons de gym recommandés).

Le port du masque est obligatoire pour les plus de 11 ans dans les espaces intérieurs (en circulation) et ne peut être retiré que pendant les activités.

Dans la mesure du possible, avoir une tenue propre, du jour.

Avoir une bouteille d'eau ou gourde facilement repérable, avec le nom et prénom de l'enfant.

Avoir un sachet de mouchoirs à usage unique.

Le matériel personnel, de jonglerie, est fortement recommandé.

Accueil des participants :

L'accueil sera organisé de manière à éviter les regroupements des personnes et faire respecter les mesure de distanciation.

Les participants stockent leurs affaires personnelles dans leur sac qui sera accroché au porte manteau sans contact avec les autres.

Lavage des mains au savon ou solution hydro-alcoolique obligatoire pour tous en début et fin de cours.

L'accès aux vestiaires habituels sont condamnés, il faut donc arriver en tenue.

Pour la capoeira en extérieur (sur le stade), pas d'accès aux vestiaires ainsi qu'aux sanitaires.

Adresse et siège social : Z.A de l'Ouvèze 84110 Vaison la Romaine

Tél : 04.90.36.35.91 - 06.63.56.50.22

Email : ecoledecirquebadaboum@orange.fr

Parents et accompagnateurs :

Les parents et les accompagnateurs ne sont pas autorisés dans les salles d'activités

L'accueil des adhérents ou des personnes qui veulent s'inscrire se fait dans le hall de l'école dans la limite d'une personne à la fois. Les personnes en attente devront rester à l'extérieur.

En entrant dans l'école, il est recommandé de se laver les mains avec une solution hydro-alcoolique mise à disposition dans le hall.

Organisation des cours :

En début et fin de cours : lavage des mains obligatoire au savon ou gel hydro-alcoolique pour tous.

Distance d'1 m minimum entre chaque pratiquant, soit 4m² minimum par participant.

Des zones de circulation sont marquées au sol pour pouvoir atteindre des espaces d'activités.

Ces marquages au sol permettent de visualiser clairement les zones de pratiques et les zones de circulation.

L'effectif ne pourra pas dépasser 15 personnes dans la salle rouge et 6 personnes dans la salle blanche.

Pour la capoeira, l'effectif ne pourra dépasser 10 personnes en extérieur (sur le stade).

Le matériel n'est pas partagé (ni agrès, ni tapis), il n'y aura pas d'échanges d'objets ou de « passing ».

Les contacts sont évités, nous ne ferons pas de portés ni activités impliquant une parade. Pas de travail en groupe.

Certains ateliers changent d'horaires afin de mettre en place une pause de 15 à 30 mn entre chaque atelier qui permet une ventilation naturelle de la pièce et l'application systématique du protocole de désinfection, y compris les tapis.

Les groupes d'initiation 2 et 3 ont été divisés afin de respecter l'effectif qui nous est imposé par les instances fédérales et gouvernementales.

Le matériel nécessaire à la pratique de l'activité est soumis à nettoyage complet en début et fin de journée ainsi qu'entre chaque cours.

Personnel de l'école de cirque :

Le personnel de l'école de cirque est soumis aux mêmes règles d'accès aux salles que les participants.

Chaque intervenant porte un masque en présence des élèves.

Des recommandations spécifiques sont mises en place en interne afin de respecter le protocole national de dé-confinement en entreprise.